

Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône

Division des Personnels

Bureau des Personnels
Non Titulaires

- DP 5 -

Référence
04-12-03-1150-2-DP5.doc
Dossier suivi par
Renée Nolfo
Téléphone
04 91 99 67 43
Fax
04 91 99 67 81
Mél.
ce.dp13@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
- des Ecoles maternelles
- des Ecoles élémentaires
privées sous contrat simple avec l'Etat
ou contrat d'association à l'Etat

Marseille, le 09 Janvier 2007

Objet : Congés de formation professionnelle des maîtres des établissements d'enseignement privés du 1^{er} degré désireux de parfaire leur formation professionnelle.

REF. : Décret n° 85-607 du 14.06.85 – N.S. 88-220 du 09.09.88 – N.S. 89-427 du 01.06.89.

J'ai l'honneur de vous rappeler les conditions de présentation d'une demande de congé de formation professionnelle.

Les candidats à ce congé e devront remplir la fiche de candidature dont le modèle est en annexe.

1-PERSONNELS CONCERNES

Sont concernés les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré :

- bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément définitif
- en activité.
- Justifiant de trois années de service effectifs d'enseignement dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ou un établissement d'enseignement public.

2- OBJET DU CONGE

Le congé de formation professionnelle est destiné à parfaire la formation professionnelle ou à préparer un concours : la formation suivie doit être organisée par un établissement public de formation, ou être agréée par l'Etat.

Les formations organisées par le CNED sont recevables, sous réserve de la production par l'intéressé(e) d' attestations de suivi de formation et (ou) de renvoi des devoirs.

Les formations dispensées par l'IUFM sont recevables, mais le candidat doit doubler sa candidature auprès du CNED ou d'une Université pour le cas où l' IUFM ne reconduirait pas l'organisation de la dite formation.

.../...





3-MODALITES DU CONGE

Le congé de formation professionnelle est accordé sur période scolaire, pour une durée égale ou inférieure à 10 mois, ce afin de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service .

La formation doit être suivie de façon assidue et sans interruption. les bénéficiaires du congé de formation perçoivent 85% de leur traitement brut (plafonné à l'indice brut 650), ainsi que l'indemnité de résidence.

2/2

Les bénéficiaires du congé signent un engagement à enseigner dans un établissement d'enseignement privé sous contrat pendant une durée égale au triple de la durée pendant laquelle l'indemnité forfaitaire aura été versée, à l'expiration du congé de formation professionnelle, et **à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement.**

4-CALENDRIER

Les fiches de candidature dûment renseignées et datées devront m'être transmises par les candidat(e)s **sous couvert de leur chef d'établissement pour le Jeudi 18 Janvier 2007, délai de rigueur**, accompagnées d'un engagement manuscrit à fournir dans les meilleurs délais une attestation d'inscription à la formation visée, un certificat **mensuel** de présence en cas d'inscription à un organisme autre que l'université, ainsi qu'une attestation établissant que la formation suivie est agréée par l'état au regard de l'arrêté du 23 juillet 1981 modifié, *le cas échéant d'une lettre de motivation.*

Toute candidature incomplète ou parvenue après cette date sera rejetée.

Les demandes retenues seront soumises à la C.C.M.D. pour avis avant attribution du congé, dans les limites des moyens budgétaires alloués à l'académie pour le C.F.P au titre de la campagne 2007/2008.

*Je vous remercie de bien vouloir **procéder à l'information** des personnels de votre établissement.*

Pour l'Inspecteur d'Académie,
Le Secrétaire Général,

Signé

Michel RICARD

I.A. 13 / DP 5

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE Au titre de l'année 2007 /2008

NOM : Prénom : NOM de jeune -fille :

Date de naissance : ___/___/___/19___ N° INSEE : ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

CORPS & GRADE : Echelon : **DISCIPLINE** :

Ancienneté de service au 31/08/2006 :

Adresse personnelle :

Etablissement privé principal d'affectation en 2006/2007 :

Première demande de C.F.P. Seconde demande (consécutive) de C.F.P. Troisième demande (consécutive) de C.F.P.
Quatrième demande et plus de C.F.P.

FORMATION PROJETEE : (désignation précise) :

Début de la formation le ___/___/___/200___ Fin de la formation le ___/___/___/200___ **Durée en mois** : ...

Organisme responsable de la formation :

N.B Cet organisme doit être un établissement public de formation ou d'enseignement, ou être agréé par l'Etat.
Le demandeur devra justifier de cet agrément.

Adresse à laquelle sera suivie la formation :

MOTIVATION DE LA DEMANDE (Projet pédagogique personnel).....

Stages et formations antérieures :

intitulé.....DuréePériode
intitulé.....DuréePériode

ENGAGEMENT :

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note de service ministérielle n° 89-103 du 28/04/1989
(publiée au BOEN N°20 du 18/05/1989) en ce qui concerne les obligations des agents placés en congé de formation .

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus A.....Le.....
Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

AVIS DU CHEF D' ETABLISSEMENT :

A.....Le.....Signature

Le présent dossier doit comporter :

- la présente demande dûment complétée
- l'engagement sur l'honneur de fournir dans les meilleurs délais une attestation d'inscription à la formation, et chaque mois un certificat de présence adressé au Bureau DP 5, et de fournir en cas d'inscription à un organisme autre que l'Université, une attestation précisant que la formation est agréée par l'état au regard de l'arrêté du 23 juillet 1981 modifié.

A le Signature du candidat

Date limite d'envoi à l'Inspection Académique, DP 5 : le Jeudi 18 Janvier 2007, délai de rigueur.